



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire
Xavier BERNARD, Adjoint au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents :

Marie-Thérèse PARASKEVAS **donne pouvoir à** Virginie FERRET-COURTEL
Jean Paul FÉLIX

Xavier BERNARD est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**AUTORISER LE MAIRE A EFFECTUER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU ¼ DES CREDITS OUVERTS
EN 2022 (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS) SOIT 30 886.45€**

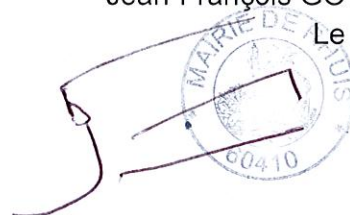
Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales de la nécessité d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit **30 886.45 € (123 545.81€/4)**

Le Maire met au vote après en avoir délibéré, et le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit **30 886.45 € (123 545.81€/4)**.

10 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix

Fait à RHUIS
Le 23 janvier 2023

Jean-François GOYARD
Le Maire



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :